

Séance du mercredi 16 décembre 2020

I - ORDRE DU JOUR

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2020-12-275 Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la Société Publique Locale SPL-XDEMAT (annexe)
- 2020-12-276 Autorisation au Président de signer la nouvelle convention cadre de partenariat avec la Région Grand Est pour l'accueil de tournages, pour la période 2021-2023 (annexes)
- 2020-12-277 Représentation de la Communauté au CoDERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2020-12-278 Aide de la Communauté de Communes aux Etudes Supérieures (A.C.C.É.S.) - Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19
- 2020-12-279 Cotisation 2020 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et représentation de la Communauté
- 2020-12-280 Approbation du montant définitif et versement du solde de la subvention 2020 à RADIO FUGI
- 2020-12-281 Retour sur la délibération n° 2019-01-011 du 30 janvier 2019 : cession à la SARL Crespin Père et Fils du lot n° 3 de l'ex-ferme JUSNOT à GIVET
- 2020-12-282 Ouverture des crédits en investissement pour 2021
- 2020-12-283 Décision Modificative n° 2 sur le Budget Annexe de Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2020 (annexe)
- 2020-12-284 Modification de la subvention d'équilibre du Budget Annexe de Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2020
- 2020-12-285 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Principal de l'Office de Tourisme Communautaire pour 2020
- 2020-12-286 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe de l'Office de Tourisme Communautaire pour 2020
- 2020-12-287 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2020 (annexe)

- 2020-12-288 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2020 (annexe)
- 2020-12-289 Modification de la subvention d'équilibre du Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2020
- 2020-12-290 Autorisation permanente au Trésorier de poursuite à l'encontre des débiteurs de la Communauté de Communes
- 2020-12-291 Bis : annule et remplace la délibération n° 2020-12-291 : autorisation au Président de signer le marché d'Assurances n° 20 AS 01 10 de la collectivité pour les années 2021/2024

C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 2020-12-292 Ouverture dominicale des commerces de détail
- 2020-12-293 Autorisation au Président de signer un avenant n° 1 à la convention financière relative à l'opération « Etudes et Travaux de l'aire de retournement du Quai des Trois Fontaines » à GIVET (annexe)

D. EAU & ASSAINISSEMENT

- 2020-12-294 Modalités de financement des travaux hors protocole des régies intercommunales de l'eau et l'assainissement dans les Communes membres : convention de fonds de concours et convention de gestion (annexes)
- 2020-12-295 Approbation des procès-verbaux de mise à disposition des biens des Communes à la Communauté dans le cadre du transfert de compétences de l'Eau et de l'Assainissement (annexe)

E. FORMATION ET VIE SOCIALE

- 2020-12-296 Information sur la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022
- 2020-12-297 Bilan 2019 du Relais Assistantes Maternelles (RAM) Ardenne rives de Meuse
- 2020-12-298 Rapport d'activités des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) pour l'année 2019
- 2020-12-299 Révision de la durée journalière d'accueil d'un enfant dans les SMA

F. ENVIRONNEMENT

26. Avis sur l'engagement de la Communauté et des communes membres sur le plan éolien
Ce point est reporté

G. PERSONNEL

- 2020-12-300 Création d'emplois pour besoins occasionnels pour l'année 2021
- 2020-12-301 Participation à l'opération Chèques Cadeaux La Pointe, dans le cadre des fêtes de fin d'année 2020

H. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

- 2020-12-302 Recrutement de médecins étrangers PARAGONA
- 2020-12-303 Label Be EST Entreprendre pour la pépinière d'entreprises CISE
- 2020-12-304 Marchés en procédure adaptée de l'année 2020

Séance du mercredi 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, M^{me} Evelyne DEVOUGE (représentant M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Amélia MOUSSAOUI, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Joël BOUCHER (représenté par M^{me} Evelyne DEVOUGE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-12-275 Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la Société Publique Locale SPL-XDEMAT (annexe)

Vu sa délibération n° 2016-11-209 du 30 novembre 2016, décidant d'adhérer et de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Considérant que cette convention doit être renouvelée, pour une durée limitée à 5 ans maximum,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la convention correspondante annexée,

* **donne délégation** au Président pour la finaliser et la signer.

2020-12-276 Autorisation au Président de signer la nouvelle convention cadre de partenariat avec la Région Grand Est pour l'accueil de tournages, pour la période 2021-2023 (annexes)

Considérant que, depuis quelques années, la Communauté accueillait de manière ponctuelle, des tournages de cinéma ou d'émissions télévisées sur les sites d'intérêts et en fonction des souhaits des réalisateurs. C'est dans ce cadre que la collaboration avec l'Agence Culturelle Grand Est qui assure le Bureau d'Accueil des Tournages, nous a permis d'accueillir plusieurs tournages d'importance, notamment sur le site de Charlemont (émission Garde à Vous, sur M6, La Folle Histoire de Max et Léon, Pollux à Revin, les Rivières Pourpres, saison 2 et 3, sur France 2),

Considérant la volonté de la Région Grand-Est, afin de développer au mieux cette activité porteuse pour l'image du territoire dans sa globalité, d'organiser plus formellement le domaine,

Vu sa délibération n° 2018-05-082 du 22 mai 2018, autorisant le Président à signer une convention cadre de partenariat (réseau PLATO) pour 2018, 2019 et 2020 avec la Région et l'Agence Culturelle. Celle-ci était accompagnée d'une annexe financière pour 2018, permettant de confirmer l'engagement financier de la Communauté, au titre de sa participation au fonds de soutien régional au cinéma et à l'audiovisuel pour 2018,

Vu sa délibération n° 2019-07-143 du 11 juillet 2019, autorisant le Président à signer la convention cadre de partenariat avec la Région Grand-Est pour l'accueil des tournages, pour la période 2019-2020,

Considérant la volonté de la Communauté de poursuivre l'accueil des tournages, sur le territoire communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **autorise** le Président à signer la convention cadre de partenariat avec la région Grand-Est et l'Agence culturelle Grand-Est pour la période 2021-2023,
- * **autorise** le Président à signer l'annexe financière à la convention cadre de partenariat,
- * **décide** de verser une subvention d'un montant de 10 000 € à la Région Grand-Est au titre de la participation de la Communauté au fonds de soutien régional au cinéma et à l'audiovisuel pour l'année 2021, au premier jour de tournage du/des projets retenus au titre de 2021.

2020-12-277 Représentation de la Communauté au CoDERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Entendu M. Claude WALLENDORFF, informer le Président que la désignation au CoDERST faisait l'objet d'un arrêté préfectoral. Il poursuit en informant l'Assemblée qu'il est représentant titulaire, par le biais de la Commune de GIVET, et qu'il faut seulement un représentant suppléant,

Entendu la réponse du Président, expliquant que dans un souci démocratique, il souhaite avoir une représentation complète au sein du CoDERST avec un titulaire et un suppléant. Le Président informe l'Assemblée qu'il a été sollicité par le Président de l'AMDA, afin que la CCaRM désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Entendu M. Claude WALLENDORFF, préciser que cette désignation ne se faisait pas par le biais du Président de l'AMDA, mais par le Conseil d'Administration de l'AMDA, qui s'est tenu en juillet 2020,

Entendu le Président, proposer à l'Assemblée de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au CoDERST,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

abstentions : MM. Pascal GILLAUD, Fabien BONFILS, M^{me} Laetitia COMPAGNON.

MM. Claude WALLENDORFF (avec le pouvoir de M^{me} Angélique WAUTOT), Dominique HAMAIDE, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, M^{mes} Frédérique CHABOT, Jennifer PECHEUX ont refusé de voter.

- * **désigne** M. Mathieu SONNET comme représentant titulaire de la Communauté au sein du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques,
- * **désigne** M. Philippe RAVIDAT comme représentant suppléant de la Communauté au sein du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques,
- * **demande** au Président de l'AMDA de proposer ces représentants à M. le Préfet des Ardennes afin de modifier la composition du CoDERST.

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

2020-12-278 Aide de la Communauté de Communes aux Etudes Supérieures (A.C.C.É.S.) - Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Considérant que dans le contexte difficile de la crise sanitaire en cours liée à la propagation du virus COVID-19, le Président de la République a pris la décision dès le mardi 24 novembre 2020, de maintenir la fermeture des établissements universitaires, 15 jours après le 20 janvier 2021,

Considérant que la fermeture des établissements pourrait pénaliser les étudiants, ne pouvant pas obtenir les justificatifs pour le premier et le second trimestre, alors que ce certificat est nécessaire au versement du complément de l'aide,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le versement de l'aide aux étudiants, pour le premier et le second trimestre, sans justificatifs à fournir, ainsi que la modification temporaire du règlement correspondant,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document afférent à cette décision.

2020-12-279 Cotisation 2020 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et représentation de la Communauté

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2016-10-195 du 26 octobre 2016, décidant de demander au Préfet de modifier l'article 4 des statuts de la Communauté « Objet et Compétences »,

Considérant que l'association « La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) » qui regroupe les collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau, tels que l'Énergie, Cycles de l'eau, Numérique, Déchets, permet de disposer d'un appui de conseil dans les compétences de la Communauté qui entrent dans son champ d'action,

Vu sa délibération 2016-11-210 du 30 novembre 2016, décidant d'adhérer à la FNCCR, et de payer pour 2017, une cotisation de 978 €,

Vu sa délibération n° 2018-06-110 du 27 juin 2018, décidant de verser pour 2018, une cotisation de 981,05 €,

Vu sa délibération n°2019-12-262 du 3 décembre 2019, décidant de verser pour 2019, une cotisation de 979,65 €,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer à la FNCCR,

Considérant que la Communauté de Communes doit désigner un représentant au sein des différents organismes de la FNCCR,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser à la FNCCR, une cotisation de 970,55 € pour 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

abstentions : MM. Claude WALLENDORFF (avec le pouvoir de M^{me} Angélique WAUTOT), Dominique HAMAIDE, Gérard DELATTE, Robert ITUCCI, Pascal GILLAUX, M^{mes} Frédérique CHABOT, Jennifer PECHEUX.

* **désigne** M. Daniel DURBECQ comme représentant titulaire au sein de la FNCCR.

2020-12-280 Approbation du montant définitif et versement du solde de la subvention 2020 à RADIO FUGI

Vu la délibération n° 99-12-169 du 26 décembre 1999 du Conseil de District, instituant le mode de calcul de la subvention à RADIO FUGI,

Considérant qu'un premier acompte de 40 000 € sur la subvention 2020 a été décidé, par délibération n° 2020-02-022 du 26 février 2020,

Considérant qu'un second acompte de 80 000 € sur la subvention 2020 a été décidé, par délibération n° 2020-07-179 du 27 juillet 2020,

Considérant l'analyse du compte du résultat et du bilan 2019, ainsi que celle du budget de l'année 2020 de RADIO FUGI, approuvés lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
contre : M. Richard CHRISMENT

- * **approuve** le montant de la subvention 2020 à Radio FUGI, fixée à 202 833,90 € et le montant du solde à verser de 82 833,90 €,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 : « Subvention de fonctionnement aux associations » du Budget Principal 2020 de la Communauté.

2020-12-281 Retour sur la délibération n° 2019-01-011 du 30 janvier 2019 : cession à la SARL Crespin Père et Fils du lot n° 3 de l'ex-ferme JUSNOT à GIVET

Vu l'acquisition en décembre 2017 de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse à la SAFER GRAND EST, de l'ex-ferme JUSNOT, située au 21 route de Philippeville,

Vu sa délibération n° 2019-01-011 du 30 janvier 2019, décidant de céder à la SARL Crespin Père et Fils le lot n° 3 de l'ex ferme JUSNOT, à GIVET, via un Crédit-Bail Immobilier de 12 ans,

Considérant l'impossibilité pour la SARL Crespin Père et Fils de reconstruire le silo n° 1 dans les délais initialement prévus par le contrat,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** dans un premier temps, de ne pas déduire du prix de vente (115 277,80 HT) le coût des travaux de remplacement du silo n°1. Le montant des échéances mensuelles du CBI est donc recalculé sur une assiette de 115 277,80 HT. Celles-ci s'élèvent donc à 901,11 € au lieu de 745,12 € HT initialement arrêtés,

- * **décide** dans un second temps, une fois les travaux de remplacement du silo n°1 achevés, sur présentation des factures, que le montant de ces travaux sera déduit du Capital Restant Dû (CRD). Sur la base de cette nouvelle assiette, le montant des échéances restant dues sera recalculé et un avenant au CBI sera signé entre les parties,
- * **prend acte** que si le permis de construire venait à être refusé, et, sous réserve que ce refus ne soit pas les conséquences d'une faute ou d'une négligence de la SARL CRESPIN Père et Fils, la CCARM attribuera une indemnité forfaitaire de 20 000 € qui sera déduite du CRD,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer les documents afférents à ces décisions.

2020-12-282 Ouverture des crédits en investissement pour 2021

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **autorise** le Président à engager, liquider et mandater, pour 2021, les dépenses d'investissements relatives à plusieurs notifications, dans la limite du quart des crédits, hors dette prévue, des Budgets Principal et Annexe pour 2020.

2020-12-283 Décision Modificative n° 2 sur le Budget Annexe de Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2020 (annexe)

Vu sa délibération n° 2020-02-036 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public pour Rivéa,

Vu sa délibération n° 2020-11-252 du 24 novembre 2020, approuvant une Décision Modificative n° 1 sur le Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public pour Rivéa,

Considérant la nécessité de retranscrire financièrement les décisions prises lors de l'approbation de la DM n° 1,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la Décision Modificative n° 2 sur le Budget Annexe de Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2020, comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	Pour mémoire BP + DM	DM 2	Intitulé	Pour mémoire BP + DM	DM 2
Chapitre 011 : Charges à caractère général			Chapitre 74 : Dotations et participations		
C6156 : Maintenance	2 000,00	50,00	c/74751 : GFP de rattachement	819 823,34	36 000,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles					
c/67443 : Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux fermiers et aux concessionnaires	64 000,00	35 950,00			
TOTAL		36 000,00	TOTAL		36 000,00

2020-12-284 Modification de la subvention d'équilibre du Budget Annexe de Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2020

Vu sa délibération n° 2020-02-036 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe 2020 de la Délégation de Service Public pour Rivéa,

Vu sa délibération n° 2020-02-037 du 26 février 2020, décidant d'affecter au Budget Primitif Annexe 2020 de la DSP pour Rivéa une subvention d'équilibre du Budget Principal de 703 823,34 €,

Vu sa délibération n° 2020-11-252 du 24 novembre 2020, approuvant une Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe 2020 de la DSP pour Rivéa,

Vu sa délibération n° 2020-11-253 du 24 novembre 2020, décidant d'affecter au Budget Primitif Annexe 2020 de la DSP pour Rivéa une subvention d'équilibre complémentaire du Budget Principal de 116 000 €,

Vu sa délibération n° 2020-12-283 du 16 décembre 2020, approuvant une décision modificative n° 2 sur le Budget Annexe 2020 de la DSP pour Rivéa,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'affecter au Budget Annexe de Délégation de Service Public pour Rivéa pour 2020 une subvention d'équilibre complémentaire de 36 000 € pour 2020, portant la subvention d'équilibre 2020 à 855 823,34 €, inscrites en recettes à l'article 74751 du Budget Annexe 2020 de la DSP pour Rivéa : « participation des groupements de Collectivités », et en dépenses à l'article 657364 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Principal de la Communauté pour 2020.

2020-12-285 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Principal de l'Office de Tourisme Communautaire pour 2020 (annexe)

Vu sa délibération n° 2020-11-269 du 24 novembre 2020, approuvant le Budget Principal de l'Office de Tourisme 2020,

Vu les délibérations du Comité de Direction de l'OTC du 26 novembre 2020, reçues le 9 décembre 2020,

Considérant la nécessité d'ajuster les écritures budgétaires, demandées par l'Assemblée délibérante lors du Conseil de Communauté du 24 novembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Principal 2020 de l'OTC, présentée comme suit :

Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
74	Subventions d'exploitations		- 40 000.00 €
753	Reversement Taxe de Séjour		+ 40 000.00 €
64198	Autres Remboursements		+ 4 000.00 €
651	Redevance pour concessions	+ 2 000.00 €	
6712	Pénalités, Amendes	+ 2 000.00 €	
Total Section Exploitation		+ 4 000.00 €	+ 4 000.00 €
TOTAL GENERAL		+ 4 000.00 €	+ 4 000.00 €

2020-12-286 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe de l'Office de Tourisme Communautaire pour 2020

Vu sa délibération n° 2020-11-269 du 24 novembre 2020, approuvant le Budget Annexe de l'Office de Tourisme 2020,

Vu les délibérations du Comité de Direction de l'OTC du 26 novembre 2020, reçues le 9 décembre 2020,

Considérant la nécessité d'ajuster les écritures budgétaires, demandées par l'Assemblée délibérante lors du Conseil de Communauté du 24 novembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe 2020 de l'OTC, présentée comme suit :

Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
64198	Autres Remboursements		+ 12 000.00 €
706	Prestations de services		- 12 000.00 €
Total Section Exploitation		€	+ 0.00 €
TOTAL GENERAL		€	+ 0.00 €

2020-12-287 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2020 (annexe)

Vu sa délibération n° 2020-02-048 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe 2020 TVA Locations Mobilières,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits entre les sections et les comptes en vue de la clôture des écritures,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2020 présentée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 011 : Charges à caractère général					
c/6156 : Maintenance	4 000,00	-260,00			
Chapitre 66 : Charges financières					
c/66111 : Intérêts réglés à l'échéance	5 583,53	240,00			
c/661121 : ICNE de l'exercice N	0,00	20,00			
TOTAL		0,00			0,00

2020-12-288 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2020 (annexe)

Vu sa délibération n° 2020-02-052 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe 2020 TVA Locations Immobilières,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits entre les sections et les comptes en vue de la clôture des écritures,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières 2020, qui s'équilibre à – 22 900,00 € en fonctionnement, et est présentée en suréquilibre en section d'investissement :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections			Chapitre 016 : Emprunts et dettes assimilés		
<i>c/13931 : Dotation d'équipement</i>	77 644,20	-77 644,20	<i>c/1676 : Dette envers locataires-acquéreurs (2)</i>	82 700,00	-11 700,00
TOTAL		-77 644,20	TOTAL		-11 700,00

2020-12-289 Modification de la subvention d'équilibre du Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2020

Vu sa délibération n° 2020-02-052 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe 2020 TVA Locations Immobilières,

Vu sa délibération n° 2020-02-053 du 26 février 2020, approuvant une subvention d'équilibre du Budget Principal 2020 au Budget Annexe TVA Locations Immobilières 2020 d'un montant de 86 084,91 €,

Vu sa délibération n° 2020-12-288 du 16 décembre 2020, approuvant une Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières 2020,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'affecter au Budget Annexe TVA Locations Immobilières une subvention complémentaire de 93 244,20 € pour 2020, ce qui porte la subvention d'équilibre pour l'année 2020 à 179 329,11 €, inscrite en recettes à son article 74751 : « Participation des groupements de Collectivités », et en dépenses à l'article 657364 « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Principal de la Communauté pour 2020.

2020-12-290 Autorisation permanente au Trésorier de poursuite à l'encontre des débiteurs de la Communauté de Communes

Vu les articles L.1617-5 et R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatifs au recouvrement des créances,

Vu l'article R.1617-24 du CGCT, relatif à l'autorisation des commandements de payer et aux actes de poursuites subséquents,

Considérant l'avantage de ce dispositif permettant d'alléger la procédure de recouvrement contentieux,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'accorder au Trésorier de GIVET, une autorisation permanente et générale d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par notre Communauté.

2020-12-291 Bis : annule et remplace la délibération n° 2020-12-290 : autorisation au Président de signer le marché d'Assurances n° 20 AS 01 10 de la collectivité pour les années 2021/2024

Considérant qu'une partie des marchés d'assurances de notre Communauté arrivent à échéance le 31 décembre 2020,

Vu sa délibération n° 2020-06-110 du 24 juin 2020, autorisant le Président à lancer une procédure d'appel d'offres européen pour la passation des marchés d'assurances,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **prend acte** de l'avis d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 décembre 2020,

* **autorise** le Président à signer le marché d'Assurances n° 20 AS 01 10 de la collectivité, avec effet au 1^{er} janvier 2021, pour 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, avec les prestataires suivants :

✓ **Lot 1 : Risques statutaires :**

SOFAXIS pour les garanties suivantes, pour un tarif de prime annuelle, de 211 675, 85 € HT :

- garanties de base (décès, accidents de travail, maladies professionnelles)
- option n° 1 (maladies graves, longues maladies, maladies de longue durée)
- option n° 2 (maternité)
- option n° 3 (charges patronales)

Le montant du marché est porté à 846 703,40 € HT pour les 4 années.

✓ **Lot 2 : Flotte automobile :**

SMACL pour une prime annuelle de 10 078,42 HT (comprenant l'offre de base avec franchise de 150 €, et une prime annuelle de 9 078,43 € HT + Option 2 (auto-collaborateur) d'un montant de 999,99 € HT).

Le montant du marché est porté à 40 313,68 € HT pour les 4 années.

✓ **Lot 3 : Responsabilité Civile :**

PNAS pour une prime annuelle de 3 251,92 € HT (comprenant la prime annuelle de base d'un montant de 2 915,45 € HT + Option 1 (individuelle accidents) d'un montant de 336,47 € HT).

Le montant du présent marché est porté à 13 007,68 € HT pour les 4 années.

* **donne délégation** au Président pour signer tout document afférent à ces marchés.

C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-12-292 Ouverture dominicale des commerces de détail

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dites loi Macron, modifiant l'article L. 3132-26 du Code du Travail, afin de permettre aux commerces de détail d'ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an,

Vu l'article L. 3132-26 du Code du Travail prévoyant dorénavant que « lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ». Il précise également que la « liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante »,

Considérant les demandes des communes de FUMAY, REVIN et VIREUX-MOLHAIN,

Entendu M. Robert ITUCCI, demander aux Maires des différentes communes intéressées par ces ouvertures dominicales, s'ils avaient demandé l'avis des commerçants, et des différents syndicats représentant les salariés du secteur commercial,

Entendu la réponse positive des différents Maires concernés,

Entendu le Président, donner un avis favorable sur les différentes dérogations d'ouverture afin de permettre aux petits commerces de pouvoir rattraper une partie de la perte de leur chiffre d'affaire due aux confinements,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le calendrier des demandes d'ouvertures des commerces, pour 2021, comme suit :

	FUMAY	REVIN	VIREUX-MOLHAIN
01	10 janvier 2021	10 janvier 2021	10 janvier 2021
02	17 janvier 2021	17 janvier 2021	17 janvier 2021
03	30 mai 2021	27 juin 2021	30 mai 2021
04	20 juin 2021	04 juillet 2021	20 juin 2021
05	27 juin 2021	29 août 2021	27 juin 2021
06	04 juillet 2021	05 septembre 2021	04 juillet 2021
07	29 août 2021	05 décembre 2021	29 août 2021
08	28 novembre 2021	12 décembre 2021	28 novembre 2021
09	05 décembre 2021	19 décembre 2021	05 décembre 2021
10	12 décembre 2021	26 décembre 2021	12 décembre 2021
11	19 décembre 2021		19 décembre 2021
12	26 décembre 2021		26 décembre 2021

2020-12-293 Autorisation au Président de signer un avenant n° 1 à la convention financière relative à l'opération « Etudes et Travaux de l'aire de retournement du Quai des Trois Fontaines » à GIVET (annexe)

Vu sa délibération n° 2008-12-256 du 30 décembre 2008 approuvant la participation de la Communauté à hauteur de 600 000 € aux investissements prévus dans la plate-forme portuaire de GIVET, selon une convention cadre qui se décline en 3 opérations :

- élargissement de la porte de garde et aménagement du chenal,
- aménagement d'une plateforme multimodale pour les colis lourds et les conteneurs,
- aménagement du quai des Trois Fontaines,

Vu sa délibération n° 2010-06-113 du 16 juin 2010, confirmant son accord pour participer au financement des études et travaux de l'opération n°2 « plate-forme portuaire au quai des Trois Fontaines », de la plate-forme portuaire de GIVET, à hauteur de 200 000 €, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

État (25%) :	550 000 €
Vois Navigables de France (36,36 %) :	800 000 €
Région Champagne-Ardenne (22,73%) :	500 000 €
Département des Ardennes (6,82%) :	150 000 €
Communauté de Communes (9,09%) :	200 000 €
Total	2 200 000 €

Vu sa délibération n° 2019-06-117 du 11 juin 2019, approuvant la convention de financement de travaux permettant l'accès des bateaux à grand gabarit au quai des Trois Fontaines, et le nouveau plan de financement, fixant la part de l'EPCI à 117 180 €,

Considérant les différentes problématiques d'accès des bateaux liées à une erreur de conception,

Considérant le résultat des différentes études réalisées par VNF et d'autres cabinets spécialisés, proposant comme unique solution l'élargissement de la Meuse ainsi que l'installation d'un pieu (duc d'Albe) sur lequel les bateaux pourront s'appuyer pour se retourner,

Considérant le montant prévisionnel des travaux correspondants à 1 000 000 €,

Entendu M. Fabien BONFILS demander au Président, le montant initial des travaux,

Entendu le Président, lui répondre qu'initialement le montant des travaux était de 500 000 €,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** les travaux permettant l'accès des bateaux à grand gabarit au quai des Trois Fontaines à GIVET,

* **approuve** le nouveau plan de financement des travaux permettant l'accès des bateaux à grand gabarit au quai des Trois Fontaines à GIVET, présenté comme suit :

	État	Région Grand Est	Conseil Départemental des Ardennes	CCArM	VNF (Fonds propres-CPER)	Total
Participation sur montant HT	238 755 €	238 755 €	80 776 €	244 314 €	197 400 €	1 000 000 €
Participation sur montant HT	23,88 %	23,88 %	8,08 %	24,43 %	19,74 %	100 %

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer les documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions.

D. EAU & ASSAINISSEMENT

2020-12-294 Modalités de financement des travaux hors protocole des régies intercommunales de l'eau et l'assainissement dans les Communes membres : convention de fonds de concours et convention de gestion (annexes)

Vu les délibérations n° 2019-09-195 et 2019-09-200 du 24 septembre 2019, portant création de deux régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale à savoir la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau potable et la Régie Intercommunale d'Assainissement,

Considérant qu'il convient d'encadrer les modalités de cofinancement des travaux non prévus dans les protocoles d'accord entre la Communauté et les Communes intéressées,

Considérant que le recours au fond de concours, ne peut se faire qu'à la condition de justifier que les investissements financés entraîneraient une hausse excessive des tarifs de l'eau potable ou de l'assainissement compte tenu de leur importance et du nombre d'usagers, en conformité avec l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le versement du fonds de concours ne peut se faire qu'entre la Communauté de Communes et ses Communes membres,

Considérant qu'il convient de sécuriser juridiquement le flux financier pour le financement des travaux confiés à la Régie,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** les principes suivants :

- une convention de fonds de concours (projet en annexe) entre la Communauté et chaque Commune concernée, dans les conditions et modalités prévues par l'article L. 5214-16 V du CGCT,
- une convention de gestion (projet en annexe), en vertu de l'article L. 5214-16-1 du CGCT entre la Communauté et la régie personnalisée, en vue de confier à cette dernière, la réalisation des travaux financés pour chaque fonds de concours.

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer les documents afférents à cette décision.

2020-12-295 Approbation des procès-verbaux de mise à disposition des biens des Communes à la Communauté dans le cadre du transfert de compétences de l'Eau et de l'Assainissement (annexe)

Vu les délibérations n° 2019-09-195 et 2019-09-200 du 24 septembre 2019, portant création de deux régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale à savoir la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable et la Régie Intercommunale d'Assainissement,

Vu l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** les procès-verbaux de mise à disposition des biens des Communes à la Communauté dans le cadre du transfert de compétences de l'Eau et de l'Assainissement,

* **donne délégation** au Président pour finaliser et signer les documents afférents à cette décision.

E. FORMATION ET VIE SOCIALE

2020-12-296 Information sur la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022

Vu la signature du Contrat Enfance Jeunesse le 14 janvier 2020, entre la Communauté de Communes et les quatre autres signataires, soit les communes de FUMAY, GIVET, REVIN et le SIVOS « Terre Querelle », et la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes,

Considérant les objectifs visés par notre Communauté, et les financements prévisionnels attribués par la CAF à hauteur de 1 300 000 € sur 4 ans,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de la signature de ce contrat.

2020-12-297 Bilan 2019 du Relais Assistantes Maternelles (RAM) Ardenne rives de Meuse

Vu sa délibération n° 2018-08-181 du 26 septembre 2018, approuvant le projet de fonctionnement et les budgets prévisionnels pour la période de 2019 à 2022 du RAM,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité de la Commission Petite Enfance réunie le 19 novembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le bilan 2019 du Relais Assistantes Maternelles Ardenne rives de Meuse, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- 85 animations collectives cumulant un total de 254 Asmats et 403 enfants,
- 244 appels téléphoniques et entretiens individuels (soit le double de 2018) sur des sujets essentiellement liés au contrat de travail et aux congés payés,
- plusieurs formations en direction des Asmats, avec le concours de la CAF et le Greta des Ardennes, contribuant à leur professionnalisation,
- plusieurs opérations (soirées à thème, nounous dating) avec des partenaires et l'Association des Assistantes Maternelles de Jour de la Pointe des Ardennes.

2020-12-298 Rapport d'activités des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) pour l'année 2019

Vu le rapport du Président,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité de la Commission Petite Enfance du 19 novembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le rapport d'activités 2019 des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants de la Communauté.

2020-12-299 Révision de la durée journalière d'accueil d'un enfant dans les SMA

Considérant la demande de certaines familles d'allonger l'amplitude d'accueil au sein des SMA,

Considérant les recommandations de la PMI du Conseil Départemental,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité de la Commission Petite Enfance du 19 novembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de modifier, le Règlement Unique de Fonctionnement, notamment son article sur la durée journalière d'accueil d'un enfant dans les SMA,

Ancienne Version : « la durée journalière d'accueil ne doit pas dépasser 10 heures »,

Nouvelle Version : « Bien que l'amplitude d'accueil d'ouverture journalière soit de 11h30, il est fortement conseillé aux parents de ne pas laisser l'enfant plus de 10h00 en accueil pour son équilibre physique et psychique ».

- * **donne délégation** au Président pour modifier et signer le Règlement Unique de Fonctionnement des Sites Multi Accueil.

F. **ENVIRONNEMENT**

26. **Avis sur l'engagement de la Communauté et des communes membres sur le plan éolien**

Ce point est reporté dans l'attente de l'avis des communes.

G. **PERSONNEL**

2020-12-300 **Création d'emplois pour besoins occasionnels pour l'année 2021**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et, notamment, son article 3 alinéa 2,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
abstentions : M. Fabien BONFILS, M^{me} Laetitia COMPAGNON

- * **décide** de créer les emplois suivants, pour besoins occasionnels pour l'année 2021 :

Cadres d'Emplois	2021	Remuneration IB
ETAPS	- 2 à temps complet	372
OTAPS	- 1 à temps complet	354
Adjoint Administratif	- 5 à temps complet, - 2 à temps non complet, dont 1 à 28 h et 1 à 17 h 30.	354
Adjoint Technique (entretien des bâtiments)	- 11 à temps complet, - 12 à temps non complet, dont 1 à 29 h, 3 à 28 h, 1 à 25 h, 1 à 20 h, 1 à 19 h, 4 à 17 h 30 et 1 à 12 h.	354
Adjoint Technique (déchetteries)	- 4 à temps complet	354
Adjoint Technique (services techniques)	- 3 à temps complet	354
Educatrice de Jeunes Enfants de 2 ^{ème} classe	- 2 à temps complet	404
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	- 8 à temps complet - 4 à temps non complet, dont 2 à 31 h 30, 1 à 29h, 1 à 17 h 30.	356
Agent Social	- 6 à temps complet - 6 à temps non complet, dont 1 à 32 h, 1 à 30 h, 1 à 29 h, 1 à 28 h 30, 1 à 26 h 30 et 1 à 17 h.	354

* **fixe** la rémunération de ces postes au 1^{er} échelon du cadre d'emploi concerné.

2020-12-301 Participation à l'opération Chèques Cadeaux La Pointe, dans le cadre des fêtes de fin d'année 2020

Vu ses délibérations n° 2010-11-212 du 3 novembre 2010, n° 2011-11-242 du 30 novembre 2011, n° 2012-05-096 du 23 mai 2012, n° 2012-11-206 du 28 novembre 2012, n° 2013-05-095 du 3 mai 2013, n° 2013-12-253 du 4 décembre 2013, n° 2014-12-301 du 29 décembre 2014, n° 2015-12-251 du 8 décembre 2015, n°2016-11-226 du 30 novembre 2016, n° 2017-11-281 du 29 novembre 2017, n° 2018-11-213 du 28 novembre 2018, et n° 2019-12-268 du 3 décembre 2019, décidant de participer à l'opération « Chèques Cadeaux », menée par l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et l'Union Commerciale et Artisanale de Fumay, Haybes et Hargnies (UCAF2H),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de participer à l'opération « Chèque Cadeaux » dans le cadre des fêtes de fin d'année 2020, en versant une subvention exceptionnelle de :

- 8 820 € au COS du personnel communautaire,
- 420 € à Radio Fugi,
- 540 € à l'Office de Tourisme Communautaire,
- 240 € à l'Association de Valorisation des Emplois et des Compétences.

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

H. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

2020-12-302 Recrutement de médecins étrangers PARAGONA

Vu le marché n° 18 AS 01 06, notifié le 20 décembre 2018 à PARAGONA, pour l'installation de médecins généralistes et/ou spécialistes sur le territoire de la Communauté,

Considérant la nécessité de faciliter l'installation de médecins européens recrutés et leur intégration pour un accueil plus individualisé, et la demande collégiale des maires des villes d'accueil dans ce sens,

Considérant la prorogation de dispositif PARAGONA, jusqu'au 31 mai 2021, le phasage de la mission définies par ordres de services, et la contractualisation du nouveau planning,

Considérant l'arrivée en 2021 de deux médecins issus de la première délégation de candidats, à savoir les docteurs MATYZIK (GIVET), et POPPA (REVIN),

Considérant les autres candidatures proposées par le cabinet PARAGONA, et suite à des entretiens par visioconférence, réalisés en septembre et en novembre 2020, quatre nouveaux médecins ont signés une promesse d'engagement, à savoir les docteurs CRAWFORD, MICHELET, MARCELIN et DIAZ-HERNANDEZ,

Entendu M. Claude WALLENDORFF informer l'Assemblée, que le docteur MATYZIK avait un problème avec l'Ordre des Médecins des Ardennes, suite à la non reconnaissance de tous les diplômes,

Entendu M^{me} Laetitia COMPAGNON, demander au Président la durée de formation de ces médecins étrangers,

Entendu M. Fabien PRIGNON, Vice-Président en charge de la santé, la vie sociale et la formation, lui répondre que la durée de formation dépendait à la fois du niveau de français de ces médecins et de la connaissance qu'ils avaient de l'organisation de la médecine en France,

Entendu M. Claude WALLENDORFF demander le coût de formation de chacun de ces médecins,

Entendu le Président, lui répondre que les frais de formation de chacun de ces médecins étaient différents, et qu'il donnera un bilan financier lors d'une prochaine séance,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

* **donne acte** au Président de ces informations.

2020-12-303 Label Be EST Entreprendre pour la pépinière d'entreprises CISE

Considérant le dispositif mis en place par la Région Grand-Est, en 2018, dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la création-reprise d'entreprise et en réponse au transfert par l'État de la compétence NACRE (accompagnement des demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minimas sociaux), un programme de soutien dédié aux créateurs – repreneurs d'entreprise en déployant 3 dispositifs :

- Be EST Entreprendre # Parcours : un accompagnement sous la forme d'un parcours complet : préparation de projet, formation, financement, suivi post-crétion/reprise destinés aux personnes ayant des difficultés d'accès au système bancaire classique, afin de sécuriser leur démarche de création ou reprise d'entreprise ;
- Be EST Entreprendre # Financement : une expertise financière du projet et la mobilisation d'outils financiers de type prêts d'honneur et garanties de prêts bancaires ;
- Be EST Entreprendre # Formation : un programme de formation pour les créateurs et repreneurs, demandeurs d'emploi afin de consolider leurs compétences dans la gestion d'entreprise.

Considérant l'appel à projets lancé par la Région Grand-Est, pour l'année 2021, intitulé chèque CREA, auquel nous avons répondu,

Considérant l'accord du Conseil Régional, concernant notre appel à projets, pour le label Be EST ENTREPRENDRE pour le domaine d'expertise « Conseils ante et post création »,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

* **donne acte** au Président de cette information.

2020-12-304 Marchés en procédure adaptée de l'année 2020

Le Président donne au Conseil les informations suivantes, concernant les marchés à procédure adaptée passés en 2020 :

304.1 - ECONOMIE

Soutien à l'emploi

➤ CHANTIERS D'INSERTION

Marché d'insertion et de qualification professionnelle lié à des activités d'entretien des espaces verts et travaux de bucheronnage de la Communauté – 20 MS 01 02 :

Je vous informe que le marché a été notifié à l'ADV LE LIEN I.A.E. pour un montant de 175 000 € HT/TTC.

➤ Hôtel d'Entreprises – PACOG à GIVET

Fourniture et pose d'un pont roulant dans la cellule n° 6 - 19 MS 02 10 :

Je vous informe que l'avenant n°1 a été notifié à l'entreprise M.S.F. pour un montant de 6 830,00 € HT, soit 8 196,00 TTC.

➤ PACOG à GIVET

Travaux de reprise au niveau de la liaison Port - PACOG à Givet – BdC 108/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise GABELLA pour un montant de 4 015,00 € HT, soit 4 818,00 € TTC.

Etudes géotechniques - mission G1 - sur le PACOG – BdC 424/2020 :

Je vous informe que le marché a été notifié à ICSEO pour un montant de 6 470,00 € HT, soit 7 764,00 € TTC.

Etudes géotechniques - mission G2 AVP - sur le PACOG - BdC 425/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à ICSEO pour un montant de 2 590,00 € HT, soit 3 108,00 € TTC.

Etudes de sol sur le PACOG à Givet (plus-value pour intervention différée) - BdC 702/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à ICSEO pour un montant de 500,00 € HT, soit 600,00 € TTC.

Viabilisation d'une parcelle sur le PACOG à Givet - BdC 709/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise GABELLA pour un montant de 20 397,00 € HT, soit 24 476,40 € TTC.

Réalisation d'une tranchée pour le bouclage du réseau gaz sur le PACOG à Givet - BdC 710/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise GABELLA pour un montant de 15 200,00 € HT, soit 18 240,00 € TTC.

304.2 - PISCINES

➤ PISCINE DE FUMAY

Travaux de remplacement complet des plenums de soufflage et de réfection des gaines aérauliques de la piscine de Fumay - N° 19 MT 01 11 :

Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise BRUNET BONNANGE pour un montant de 25 292,00 € HT, soit 30 350,40 € TTC.

➤ PISCINE DE VIREUX-WALLERAND

Travaux de maçonnerie pour la réfection de l'escalier d'accès à la piscine de Vireux-Wallerand – 20 CT 01 02 :

Je vous informe que le marché et l'avenant n°1 ont été notifiés aux ETS SADDEK pour un montant de 13 474,88 € HT, soit 16 169,86 € TTC.

Marché négocié de travaux de réfection et de mise aux normes 'enfants /PMR' de l'escalier d'accès à la piscine de Vireux-Wallerand – 19 CT 01 12 - Lot n° 2 : travaux de métallerie:

Je vous informe que le marché a été notifié à A.C.M.P. pour un montant de 13 470,00 € HT, soit 16 164,00 € TTC.

Travaux d'entretien et de mise en œuvre de dispositifs réglementaires de protection du personnel sur la toiture terrasse de la piscine de Vireux-Wallerand : N° 19 MT 01 12 :

Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise IPB LAZZARONI pour un montant de 23 670,00 € HT, soit 28 404,00 € TTC.

Marché de travaux pour la rénovation de la bâche tampon de la piscine de Vireux-Wallerand – 19 CT 02 11 :

Je vous informe que le marché a été notifié à la société DOSSOT pour un montant de 8 620,00 € HT, soit 10 344,00 € TTC.

304.3 - TOURISME

MPPS de marquage au sol pour la création d'une bande cyclable à Givet – 20 CS 01 03 :

Je vous informe que le marché et l'avenant n° 1 ont été notifiés à la SARL TIRELIGNE pour un montant de 6 263,40 € HT, soit 7 516,08 € TTC.

Création d'un marquage au sol sur la piste cyclable du Moulin Boreux reliant Fromelennes à Givet 20 CT 02 06 :

Je vous informe que le marché a été notifié à la SARL TIRELIGNE pour un montant de 8 822,40 € HT, soit 10 586,88 € TTC.

➤ **FORT CONDE (Givet)**

Enlèvement des pneus au Fort Condé à Givet – BdC 662/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'ADV LE LIEN IAE pour un montant de 8 500,00 € HT/ TTC.

Travaux allotis pour la restauration et la mise en accessibilité de la Terrasse de tir de la Redoute Vauban au Fort Condé de Givet – 20 MT 01 06 & Lot 1 “Maçonnerie – pierre de taille” & Lot 2 : Charpente – Menuiserie :

Je vous informe que la procédure en cours.

➤ **STIC PAS BAYARD & ROCHE DU BERGER D'HARGNIES**

Marché pour les travaux nécessaires à la labellisation du sentier du Pas Bayard et de la Roche du Berger d'Hargnies, sentiers touristiques d'intérêt communautaire (STIC) - 19 MT 01 08 :

Je vous informe que :

- Le lot n° 1 : VRD a été notifié à EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE pour un montant total (marché et avenant 1) de 34 165,45 € HT, soit 40 998,54 € TTC.
- Le lot n° 2 : Fourniture et pose de panneaux et de mobilier touristique a été notifié à ID VERDE pour un montant de 23 652,79 € HT, soit 28 383,35 € TTC.

➤ **STIC FORT CONDE**

Mission de contrôle technique pour les travaux d'aménagement des accès de la terrasse de la Redoute du Fort Condé à Givet – 19 CS 01 08 :

Je vous informe que le marché a été notifié à SOCOTEC CONSTRUCTION pour un montant de 1 320,00 € HT, soit 1 584,00 € TTC.

➤ **CITADELLE DE CHARLEMONT**

Mission de maîtrise d'œuvre pour la conception de la mise en lumière de la Citadelle de Charlemont – 19 MS 01 10 :

Je vous informe que le marché a été attribué à la SARL ACERE pour un montant de 29 920,00 € HT, soit 35 904,00 € TTC.

Marché négocié de travaux de déblaiement du pont casematé à Charlemont (Givet) – 20 MN 01 02 :

Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise GABELLA pour un montant de 55 250,00 € HT, soit 66 300,00 € TTC.

Fourniture et pose de tablettes en pierre bleue sur le dessus du mur du Bastion 4 à la Citadelle de Charlemont – BdC 763/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise LEMASSON pour un montant de 5 497,50 € HT, soit 6 597,00 € TTC.

Fourniture et pose de panneaux de signalisation touristique routière – 20 CF 01 04 :

Je vous informe que le marché et l'avenant n°1 ont été notifiés à la SAS SES NOUVELLE pour un montant total de 13 603,80 € HT, soit 16 324,56 € TTC.

- **Création de bassins de rétention des eaux pluviales du Glacis Nord du Fort de Charlemont (Givet) :**

Etude de gestion des eaux pluviales du Glacis Nord – BdC 416/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée au BE DUMAY pour un montant de 6 200,00 € HT, soit 7 440,00 € TTC.

Levé topographique pour le déboisement du Glacis Nord - BdC 964/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée au BE DUMAY pour un montant de 2 850,00 € HT, soit 3 420,00 € TTC.

Mission de maîtrise d'œuvre (sans AVP) pour la gestion des eaux de ruissellement du Glacis Nord 20 CS 01 08 :

Je vous informe que le marché a été notifié au BE DUMAY pour un montant de 16 500,00 € HT, soit 19 800,00 € TTC.

Etude géotechnique G2 AVP – BdC 1149/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à HYDROGEOTECHNIQUE EST pour un montant de 1 981,75 € HT, soit 2 378,10 € TTC.

Inspection du réseau pluvial rue Condé et route de Charlemont - BdC 1224/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à COREDIA pour un montant de 1 422,00 € HT, soit 1 706,40 € TTC.

Travaux pour la fourniture et l'installation de fibre optique et matériels actifs sur le site de Charlemont, Citadelle de GIVET – 20 MT 01 08 :

Je vous informe que la consultation est en cours.

304.4 – ENVIRONNEMENT

Marché alloti de prestations de services pour la collecte de verre en point d'apport volontaire (2020- 2024) – 20 MS 02 01 :

Je vous informe que les lots n° 1 (Revin et Anchamps) et 2 (Givet à Fumay) ont été attribués à MINERIS.

Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'agrandissement du quai de la déchetterie de Haybes pour la mise en place d'une benne supplémentaire – 20 CS 04 03 :

Je vous informe que le marché a été notifié à IVOIRE pour un montant de 9 800,00 € HT, soit 11 760,00 € TTC.

Marché de collecte, d'évacuation et de traitement des pneus usagés – 20 CS 02 08 :

Je vous informe que le marché a été notifié au groupement conjoint L.B.C.N.E. / SPRL B.P.M. pour un montant de 243,00 € HT, soit 291,60 € TTC la tonne.

304.5 - PATRIMOINE

➤ SIEGE DE LA COMMUNAUTE

Mission de contrôle technique pour les travaux de réfection de la verrière du Siège de la Communauté (Givet) – 20 CS 03 03 :

Je vous informe que le marché a été notifié à SOCOTEC CONSTRUCTION pour un montant de 1 210,00 € HT, soit 1 452,00 € TTC.

Mission C.S.P.S. pour les travaux de réfection de la verrière du Siège de la Communauté – 20 CS 02 03 :

Je vous informe que le marché a été notifié à l'AGENCE COLOMBET pour un montant de 1 200,00 € HT, soit 1 440,00 € TTC.

Diagnostic amiante avant travaux de remplacement de la verrière du Siège – BdC 813/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 810,00 € HT, soit 972,00 € TTC.

➤ CREATION D'UN LOTISSEMENT, route de Philipeville à Givet

Marché de travaux pour la création d'un lotissement route de Philippeville à Givet - 19 MT 01 03 – lot 2 : VRD :

Je vous informe que l'avenant n° 1 a été attribué à l'entreprise GABELLA pour un montant de 6 566,70 € HT, soit 7 880,04 € TTC.

304.6 - PETITE ENFANCE

➤ SMA de GIVET

Reprise des rapports finaux dans le cadre de la mission de contrôle technique pour les travaux de construction du SMA de Givet – BdC 1434/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée au Bureau VERITAS pour un montant de 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC.

➤ SMA de REVIN

Réalisation d'études géotechniques de conception pour la pose d'une verrière au SMA de Revin BdC 398/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à HYDROGEOTECHNIQUE EST pour un montant de 5 408,50 € HT, soit 6 490,20 € TTC.

Mission de contrôle technique pour les travaux de réfection de la verrière du SMA de Revin 20 CS 01 05 :

Je vous informe que le marché a été notifié à DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 2 350,00 € HT, soit 2 820,00 € TTC.

➤ **SMA de VIREUX-WALLERAND**

Mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation du RAM de Vireux Wallerand en annexe du SMA – 20 MN 02 02 :

Je vous informe que le marché a été notifié à ZOOM ARCHITECTURE pour un montant de 9 800,00 € HT, soit 11 760,00 € TTC.

Mission de contrôle technique pour les travaux de transformation du SMA de Vireux Wallerand – 20 CS 01 04:

Je vous informe que le marché a été notifié à SOCOTEC CONSTRUCTION pour un montant de 1 430,00 € HT, soit 1 716,00 € TTC.

304.7 – GEMAPI

Etude complémentaire à l'étude de dangers de la digue de la Houille à Givet – BdC 001/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à ARTELIA pour un montant de 9 963,00 € HT, soit 11 955,60 € TTC.

Mission C.S.P.S. pour la tranche 3 des travaux de confortement des berges de la Houille et de la digue du Moulin Boreux à Givet – 20 CS 02 02 :

Je vous informe que le marché a été notifié à l'AGENCE COLOMBET pour un montant de 1 280,00 € HT, soit 1 536,00 € TTC.

Mission de contrôle technique pour la tranche 3 des travaux de confortement des berges de la Houille et de la digue du Moulin Boreux à Givet – 20 CS 01 02 :

Je vous informe que le marché a été notifié à DEKRA pour un montant de 5 440,00 € HT, soit 6 528,00 € TTC.

Marché public pour la réalisation d'études géotechniques des berges de la Houille et de la digue du Moulin Boreux à Givet – 20 MS 02 05 :

Je vous informe que le marché a été notifié à DP GEO SASU pour un montant de 11 700,00 € HT, soit 14 040,00 € TTC.

Marché de travaux pour le confortement des berges et digue du Moulin Boreux à Givet - Programme 2020 – 20 MT 01 02 :

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST pour un montant de 655 662,00 € HT, soit 786 794,00 € TTC.

Réalisation d'un audit financier et technique du contrat de délégation du service « Eau et Assainissement » – 20 MS 03 01 :

Je vous informe que le marché (tranches ferme + optionnelles 1 & 2) a été notifié à COLLECTIVITES CONSEILS pour un montant de 38 150,00 €, soit 45 780,00 € TTC.

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un MPPS dans le cadre de l'assainissement de la CCARM – 20 MS 04 01 :

Je vous informe que le marché a été notifié au BE DUMAY pour un montant de 26 875,00 €, soit 32 250,00 € TTC.

Cartographie des ouvrages GEMAPI – BdC 0002/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée au cabinet BERG MARCONNET pour un montant de 3 500,00 € HT, soit 4 000,00 € TTC.

Réalisation du complément d'inventaire des protections anti-crues amovibles sur la commune de Givet - BdC 0001/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à BERG MARCONNET pour un montant de 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC.

Réalisation d'études géotechniques de la digue du Port de Givet – 20 MS 01 08 :

Je vous informe que la variante 1 (investigations optimisées) du marché a été notifiée à GINGER CEBTP pour un montant de 140 700,00 € HT, soit 168 840,00 € TTC.

304.8 - DIVERS

Marché pour la fourniture d'électricité pour les points de livraison de la CCARM, dont la une puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA / janvier 2021 - juin 2022 – 20 MF 02 10 :

Je vous informe que la consultation est en cours.

304.9 - VEHICULES ET TRANSPORT

Marché public alloti pour la fourniture et la livraison de deux véhicules légers neufs pour les besoins des services de la Communauté de Communes : 19 CF 01 11 :

Je vous informe que :

- le lot n° 1 : 'véhicule C3 PURETECH 82 S&S BVM GRAPHIC' a été attribué à CITROEN CHARLEVILLE-MEZIERES (AUTOBERNARD CHAMPAGNE-ARDENNE) pour un montant total de 10 755,26 € HT, soit 12 871,36 € TTC, frais d'immatriculation inclus.
- le lot n° 2 : 'petit utilitaire – BERLINGO FOURG.M 650 KG PT 110 S&S BVM6 CLUB' a été attribué à CITROEN CHARLEVILLE-MEZIERES (AUTOBERNARD CHAMPAGNE-ARDENNE) pour un montant total de 13 278,26 € HT, soit 15 883,76 € TTC, frais d'immatriculation inclus.

304.10 - TIC

Mise en service de la solution de gestion de courrier par MAARCH – BdC 1214/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à MAARCH – Groupe XELIANS pour un montant de 11 780,00 € HT, soit 14 136,00 € TTC.

Formations utilisateurs et administrateurs pour la solution de gestion de courrier MAARCH - BdC 1220/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à MAARCH – Groupe XELIANS pour un montant de 3 200 € HT/TTC.

Récupération de données existantes - BdC 1221/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à MAARCH – Groupe XELIANS pour un montant de 6 300,00 € HT, soit 7 560,00 € TTC.

Contrat de maintenance Essentiel T5 pour la solution de gestion de courrier MAARCH - BdC 1222/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à MAARCH – Groupe XELIANS pour un montant de 2 200,00 € HT, soit 2 640,00 € TTC.

Commande de matériel pour système vidéo-conférence - BdC 1366/2020 :

Je vous informe que la commande a été notifiée à INMAC WSTORE pour un montant de 1 508,77 € HT, soit 1 810,52 € TTC.

Marché public alloti pour la fourniture de matériels informatiques CCARM (Année 2020) – 20 CF 01 10 – lots n°1 & 2 & 3 :

Je vous informe que la consultation est en cours.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

* **donne acte** au Président de ces informations.

B. DEKENS	R. CHRISMENT	F. PRIGNON	H. FRANCOTTE	J.-M. BARREDA
V. ROGISSART	R. DEBOWSKI	P. GILLAUD	M. SONNET	L. PASSEFORT
A. ESCOBAR	M. CAPLET	E. GUERINY	R. ITUCCI	
C. WALLENDORFF	J. PECHEUX	G. DELATTE	F. CHABOT	D. HAMAIDE
J. VERGÉ		E. VISCARDY	J.-C. JACQUEMART	B. DEFORGE
J.-C. GRAVIER	D. FLORES	I. BODART		P. RAVIDAT
E. DEVOUGE	D. DURBECQ	B. DUMON	J. GUION	E. LAHAYE
G. GIULIANI	L. DE BARROS	J. DEVIN	L. COMPAGNON	F. BONFILS
J.-P. DEVRESSE	S. GUMEZ	A. COURTOIS	J.-L. GRABOWSKI	